



EXPERIMENTATION D'UNE RESIDENCE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET  
CULTURELLE LANGUE ET CULTURE OCCITANE



## APPEL A PROJETS

Clôture des candidatures le 21/04/26 à 17h

La procédure de dépôt est détaillée en fin du présent document

### Contexte

La Mairie de Toulouse mène, en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), une politique volontariste. L'objectif est de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les élèves.

Une nouvelle bannière pour encadrer nos actions en faveur de l'EAC : Grandir Curieux et un leitmotiv à défendre : à Toulouse, l'éducation artistique et culturelle fournit ainsi aux enfants un levier pour grandir, comprendre le monde et prendre sa place. Car c'est aussi par l'art, la culture et les sciences que naît l'estime de soi, et en nourrissant les imaginaires que l'on prépare des citoyennes et citoyens libres, sensibles, engagés.

Ce dispositif s'inscrit également à la fois dans le cadre du projet culturel de Toulouse Métropole & Mairie de Toulouse, qui vise notamment à défendre l'accès de tous les publics à la culture, ainsi que dans le cadre du Projet Éducatif de Toulouse (consultable ici [PEDT 2022 - 2025](#)) visant la réussite de l'enfant, élève et citoyen. Parmi ses axes, le PEDT compte également la "Convivencia" qui propose de développer des propositions éducatives permettant "aux enfants et aux jeunes de disposer, à travers la culture occitane, d'un accès direct aux valeurs d'ouverture, de tolérance et de respect d'autrui que Toulouse incarne à travers son histoire, pour les aider à grandir".

Organisé sur le temps scolaire, cette résidence d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) s'appuie sur un partenariat construit entre la Mairie de Toulouse et l'Éducation Nationale, et a pour objectif de favoriser l'accès à la culture des jeunes Toulousains.

### Cadre d'intervention

La résidence d'EAC vise à répondre aux objectifs principaux tels que décrits dans l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et mentionnés ci-dessous :

- **Rencontre** : favoriser la rencontre avec les œuvres, les artistes et les propositions culturelles du territoire, dans une démarche de sensibilisation et de découverte.
- **Pratique** : utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production, mettre en œuvre un processus de création, réfléchir sur sa pratique, s'intégrer dans un processus collectif en interprétant ses propres émotions et celles des autres, produire une réalisation restituant la démarche du projet artistique et culturel dans une forme aboutie ou non.
- **Connaissances** : acquérir et s'approprier, en lien avec les apprentissages, un langage culturel permettant de développer un sens critique, de mettre en relation et de mobiliser ses connaissances et savoirs.
- **Articulation** : la rencontre, la pratique et les connaissances doivent être articulées pour donner sens et cohérence à l'ensemble des actions menées et favoriser l'implication de l'enfant ou du jeune.

### Objectifs

L'expérimentation mise en place sur le secteur de la ville de Toulouse poursuit les objectifs suivants :

- Développer la capacité d'observation, d'analyse et de création du jeune public pour une approche citoyenne de la vie en société, l'acquisition d'une culture personnelle, dans un objectif de socialisation, d'autonomie, d'émancipation et d'ouverture sur le monde ;

- Sensibiliser les élèves à la fréquentation des lieux culturels, susciter leur curiosité, faciliter le contact avec les artistes, les œuvres et les savoirs, et encourager une pratique artistique ou culturelle ;
- Contribuer au croisement d'une démarche pédagogique scolaire et d'un l'enseignement artistique et culturel ;
- Favoriser la diversité de l'offre culturelle et artistique de la ville en milieu scolaire ;
- Valoriser la culture occitane en milieu scolaire tout en suscitant la curiosité et l'intérêt de des enfants de Cycle 3 pour la langue occitane, dans la perspective qu'ils intègrent une option "occitan" à leur entrée au collège.

## **Conception et organisation du dispositif**

### Contexte

La Ville de Toulouse s'engage dans des projets de valorisation de la culture occitane à travers le développement de trois axes principaux : l'action culturelle, la transmission et la socialisation de la langue.

Dans le but de faire vivre cet engagement, la Ville de Toulouse a identifié la nécessité de renouveler l'offre pédagogique en faveur de la culture occitane avec un triple objectif :

- Redynamiser l'offre existante
- Garantir la diversité de l'offre pédagogique sur le volet occitan, qui porte aujourd'hui essentiellement sur le chant et la danse
- Etoffer le vivier des intervenants

## **Rappel du cadre réglementaire de l'EAC**

Les élèves sont sous la responsabilité de l'enseignant et ne peuvent être laissés seuls avec l'intervenant.

L'intervenant devra prouver son honorabilité en fournissant une autorisation de demande d'extrait de casier judiciaire auprès de l'Éducation Nationale.

L'effectif entier de la classe est le bénéficiaire du projet d'EAC.

L'opérateur doit être couvert par le régime des assurances dans le cadre des sorties organisées et réalisées par lui-même à l'extérieur de l'école.

## **Attendus de la résidence**

Bénéficiaires : deux écoles, l'une proposant un enseignement bilingue, l'autre ne proposant pas de module linguistique spécifique

Publics concernés : en priorité 4 classes de CM1-CM2, soit des élèves de 9 à 11 ans, 2 classes par école

Volume d'intervention : 20h d'intervention artistique sur l'année par classe

Thématique : Proposition axée autour de la valorisation de la langue et de la culture occitane

Mixité des publics (classes occitanes et non occitanes)

Axe de travail autour de la passerelle élémentaire/collège

Un support ou un dossier pédagogique construit doit être proposé pour que les enseignants puissent être moteur du projet.

## **Le cadre de réalisation**

Le parcours est réalisé uniquement sur le temps scolaire.

Les élèves restent sous la responsabilité de l'enseignant pendant la séance, l'opérateur ne peut scinder la classe en plusieurs groupes.

## **Sélection des opérateurs / projets**

Pour être éligible, le demandeur doit :

- Être une association dite Loi 1901
- Être inscrit au registre SIREN de l'INSEE
- Avoir son siège social dans la métropole toulousaine ou présentant un intérêt local pour le territoire de Toulouse
- Avoir au moins une année complète de fonctionnement à la date du dépôt de la demande de subvention, ainsi qu'une trésorerie saine
- Accepter le contrat d'engagement républicain (Guide pratique du CER)
- Présenter un montage financier viable.

## **Les projets seront instruits sur la base des éléments suivants :**

- Toutes personnes morales - artistes et acteurs culturels notamment - qui s'inscrivent dans une démarche faisant appel à des formes artistiques émergentes ou novatrices ;
- L'opportunité du projet est définie au regard des piliers de l'EAC qui doivent être représentés.
- Une attention particulière sera portée sur le renouvellement ou le caractère innovant du projet.
- La viabilité du projet sera également étudiée (cohérence budgétaire, expérience de l'opérateur...)

## **Modalités de candidature dans le cadre de l'appel à projet (AAP)**

### Dépôt du dossier de candidature à l'AAP

Le dossier est composé du formulaire et de l'attestation sur l'honneur.

L'ensemble des données administratives et des pièces justificatives sont à déposer sur la plateforme AssoToulouse (Vie Associative)

Une fois, déposé le dossier sur AssoToulouse, envoi par l'opérateur du numéro de demande de subvention aux adresses : [marie.lavit@mairie-toulouse.fr](mailto:marie.lavit@mairie-toulouse.fr) / [appelaprojetEAC@mairie-toulouse.fr](mailto:appelaprojetEAC@mairie-toulouse.fr)

Formulation de la décision du comité technique et décision du jury au regard des critères définis

Si arbitrage favorable, réalisation d'une convention et mise en œuvre du projet entre septembre 2026 et juin 2027.

## **Droits d'utilisation liés à la publication des résultats**

En déposant leur dossier de demande de subvention, les lauréats autorisent la Mairie de Toulouse à publier le contenu de leurs projets et leurs noms sur divers supports de communication et auprès de la presse. Les lauréats devront mentionner dans leur communication que le projet bénéficie d'un financement de la Mairie de Toulouse, et afficher les logos de la Mairie de Toulouse et Grandir Curieux.

La convention de financement signée avec la Mairie de Toulouse précise que :

D'une part, la cession des droits à l'image pour les photos ou vidéos prises lors de la mise en œuvre des parcours, à la suite de l'accord de l'établissement scolaire dont dépendent les élèves, notamment après obtention par l'établissement de toutes les autorisations parentales expresses et écrites des droits à l'image des élèves ;

D'autre part, la cession des droits de reproduction et de représentation relatifs au contenu du projet pour une durée de 5 ans et dans le monde entier.

Enfin, la Mairie de Toulouse se réserve le droit d'organiser des visites sur site lors du déroulement des parcours culturels organisés par les lauréats, avec l'accord préalable des établissements scolaires.

## **RGPD**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des subventions, seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données saisies dans le dossier de candidatures et l'ensemble des pièces annexes seront traitées dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés en réponse à l'appel à projet "Expérimentation d'une résidence d'EAC Langue et culture occitane" de la Mairie de Toulouse. Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : DG Culture – Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole – 1 place Alfonse Jourdain – 31000 Toulouse.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des contacts des services culturels de la collectivité. La Mairie de Toulouse est responsable du traitement, représentée par la Direction Générale de la Culture. Seuls les agents habilités des services gestionnaires sont destinataires des données qui seront conservées le temps de l'inscription ou du partenariat / 10 ans (données comptables). Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à DG Culture – Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole – 1 place Alfonse Jourdain – 31000 Toulouse. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant. La base légale de ce traitement est le consentement.

## **Calendrier**

Date limite de dépôt des dossiers le 21/04/2026

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la résidence :

Du 09/03/2026 au 21/04/2026 : Consultation

Avril : Sélection des écoles bénéficiaires

Mai : Comité technique et jury

Juin : Communication des résultats et première rencontre entre les écoles et l'opérateur

Septembre : Démarrage de la résidence